Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 3.568.000 francs destiné à la construction d'une halle de sport double (halle Volta) en ville de La Chaux-de-Fonds

(Du 13 février 2008)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Pour faire face au manque avéré de salles de sport en ville de La Chaux-de-Fonds pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école obligatoire et dans les écoles professionnelles du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM), les autorités communales et cantonales ont étudié ces dernières années plusieurs projets de construction. Finalement, au vu de la situation financière difficile tant pour la ville que pour l'Etat, un projet de halle double située à l'ouest de la ville a été retenu. Cette construction ne résoudra pas tous les problèmes mais la situation sera passablement améliorée. Pour pouvoir bénéficier d'un subventionnement fédéral selon l'ancienne loi sur la formation professionnelle, le projet devait impérativement être déposé auprès des instances fédérales avant le 31 décembre 2007. Le 18 décembre 2007, le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds a accepté l'octroi d'un crédit de 4.500.000 francs pour permettre la réalisation dudit projet. Le présent rapport présente une demande de crédit de 3.568.000 francs pour permettre la prise en charge de la part cantonale de la construction de la halle Volta.

1. INTRODUCTION

Comme le relève le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds dans son rapport du 21 novembre 2007 au Conseil général de la ville (voir chapitre 3 du rapport présenté en annexe), la ville de La Chaux-de-Fonds souffre d'un manque criant de halles d'éducation physique et sportive tant pour les écoles obligatoires que pour les écoles professionnelles du CIFOM ou encore pour répondre aux besoins des sociétés sportives. Face à ce manque avéré depuis de nombreuses années, les autorités communales et cantonales ont élaboré différents projets. Ainsi, pour répondre aux besoins des écoles professionnelles du CIFOM situées en ville de La Chaux-de-Fonds, à savoir l'Ecole d'arts appliqués (EAA), l'Ecole du secteur tertiaire (ESTER) et l'Ecole Pierre-Coullery (EPC), un projet de construction d'une halle de sport à proximité de l'ESTER, plus précisément au sud du Bois-du-Petit-Château (terrain de l'Ancienne) avait été envisagé dans un premier temps.

Concernant les besoins spécifiques des écoles professionnelles, il convient de rappeler que la Confédération préconise un enseignement de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique et sportive. Or, en ville de La Chaux-de-Fonds, aucune classe des écoles concernées ne bénéficie de cette dotation. Si dans les filières d'écoles professionnelles à plein temps il est possible de dispenser en général une à deux périodes d'éducation physique et sportive par semaine, la plupart des apprenant-e-s suivant une formation duale ne bénéficient d'aucune période de cette discipline en raison notamment du manque de salles de gymnastique à disposition.

En matière de financement, il convient de rappeler que la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle ne prévoit plus aucun subventionnement selon les dépenses déterminantes pour les constructions et ceci à partir du 1er janvier 2008. Comme les cantons avaient la possibilité de déposer des projets financés selon l'ancien système jusqu'au 31 décembre 2007, le service de la formation professionnelle et des lycées avait déposé le projet de construction d'une halle à proximité de l'ESTER en 2003 déjà. Toutefois, au vu de la situation très difficile des finances cantonales, ce projet a été reporté à plusieurs reprises, puis finalement abandonné suite à la proposition des autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds de réaliser un projet commun.

En effet dans le même temps, la ville de La Chaux-de-Fonds devait répondre à d'autres besoins en halles de gymnastique pour les écoles obligatoires et pour les sociétés sportives. Dès lors, le Conseil communal et le Conseil d'Etat sont tombés d'accord pour envisager un projet de construction d'une halle double permettant de réaliser certaines économies d'échelle, notamment pour les locaux annexes. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a accepté de prendre en considération ce nouveau projet pour le subventionnement de la partie spécifiquement affectée à la formation professionnelle et ceci en remplacement du projet initial.

Depuis le printemps 2007, le projet a été conduit par un groupe de travail réunissant des représentants de la ville et de l'Etat et présidé par le directeur de l'instruction publique de la ville de La Chaux-de-Fonds. Pour l'Etat, le service de la formation professionnelle et des lycées, le service des sports et le service des bâtiments ont participé activement à ces travaux.

Le 18 décembre 2007, le Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds a accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal relatif à ce projet et, par 31 voix contre 1, l'octroi d'un crédit de 4.500.000 francs pour la construction de la future halle Volta. Celle-ci sera située sur un terrain au sud de la rue Numa-Droz, en face de l'usine électrique.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Généralités

Comme l'indique le rapport du Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds joint en annexe, la construction du bâtiment de la halle Volta comporte, outre une halle de sport double, un mur d'escalade, une salle de musculation, une salle polyvalente pouvant servir de salle de théorie, de foyer de l'écolier, de cantine scolaire et de buvette pour les manifestations sportives. L'utilisation de ces infrastructures durant l'horaire scolaire est estimée globalement à 50% par les écoles de la ville de La Chaux-de-Fonds et à 50% par les écoles du CIFOM. Cette estimation tient compte du fait que certaines infrastructures, comme le foyer de l'écolier, seront plutôt dédiées aux écoles communales et que d'autres, comme la salle de musculation, le seront presque exclusivement aux écoles professionnelles.

Afin de répondre à divers besoins liés à l'utilisation des halles de sport ou aux besoins plus généraux du quartier, le projet prévoit également la création d'un parking souterrain de 80 places qui sera financé et géré par une société privée.

La construction prévue respecte les normes d'implantation du plan spécial d'aménagement de la zone Numa-Droz ouest sanctionné par l'Etat à fin 2003. Il en est de même pour ce qui est des aménagements extérieurs et des places de stationnement prévues.

Au plan énergétique, la nouvelle construction répond aux prescriptions du label Minergie grâce à la qualité de l'isolation thermique, aux apports solaires passifs et à une ventilation permettant la récupération de chaleur à partir de l'air rejeté. De plus, des panneaux solaires installés sur la toiture permettront la production de courant électrique correspondant à une économie de 30% environ de la consommation d'énergie électrique du nouveau complexe.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est garantie à tous les niveaux du bâtiment.

Relevons encore que la ville de La Chaux-de-Fonds est propriétaire du terrain et que la halle double respecte les normes fixées par l'Office fédéral du sport, conditions imposées pour l'octroi de subventions par la Confédération.

2.2. Description des travaux

2.2.1. Programme général des locaux:

Locaux de sport: halle de sport (h=7m) divisible par un "rideau" amovible, hall du mur de grimpe sur 11 mètres de hauteur, salle de musculation en sous-sol et locaux annexes pour rangement du matériel et agrès:	**1265 m^2**
Locaux généraux: salle de théorie, salle des moniteurs et salle du "foyer de l'écolier" et cuisine - bar service:	**155 m^2**
Locaux de circulation: hall, dégagements et circulation	**120 m^2**
Locaux de services: vestiaires, sanitaires et douches, locaux de nettoyage et entretien, locaux des installations techniques du bâtiment (CVSE)	**333 m^2**
Total:	**1873 m^2**
Garage souterrain de 80 places:	**2216 m^2**

2.2.2. Construction de la halle double sur garage collectif, devis estimatif selon CFC indice suisse de la construction 106,2 au 1er avril 2007

CFC	Genre de travaux	Garage Fr.	Halles Fr.	**Coût total Fr.**
	1. Travaux préparatoires			**193.309.–**
102	Etudes géotechniques		36.061.–	
113	Défrichage		7.435.–	
113	Déplacement poteaux TC		37.170.–	
122	Travaux spéciaux	46.468.–	39.962.–	
161	Adaptation voies de circulation		26.213.–	
	Total	*46.468.–*	*146.841.–*	
	2. Bâtiment			**10.074.340.–**
201	Terrassement	645.923.–	92.936.–	
202	Sous-œuvre	83.645.–		
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	1.757.903.–	2.511.489.–	
213	Construction en acier		78.347.–	
214	Construction en bois		752.855.–	
215	Construction de façades		208.572.–	
221	Fenêtres et portes extérieures	12.538.–	112.325.–	
222	Ferblanterie		113.504.–	
225	Etanchéité avec couvertures végétalisées		298.652.–	
228	Protection extérieure contre le soleil		68.197.–	
230	Installations électriques	88.735.–	424.720.–	
240	Production de chaleur (chauffage urbain)		32.177.–	
243	Distribution de la chaleur		242.955.–	
244	Ventilation	49.738.–	258.037.–	
250	Installations sanitaires		225.841.–	
252	Installation d'un Sprinkler	88.515.–		
261	Ascenseur		170.500.–	
271	Enduits intérieurs		59.126.–	
272	Ouvrages métalliques		72.560.–	
273	Menuiserie		76.322.–	
274	Vitrages intérieurs spéciaux		19.504.–	
275	Système de verrouillage		6.748.–	
277	Cloison mobile (rideau séparation 2 halles)		48.442.–	
281	Revêtement de sols		402.186.–	
282	Revêtement de parois		88.194.–	
283	Faux-plafonds		35.816.–	
285	Traitement des surfaces intérieures		54.792.–	
287	Nettoyage du bâtiment		5.000.–	
290	Honoraires		887.546.–	
	Total	*2.726.997.–*	*7.347.343.–*	
	3. Equipements d'exploitation			**371.747.–**
398	Engins de gymnastique fixes		232.346.–	
399	Mur de grimpe		139.401.–	
	Total		*371.747.–*	
	4. Aménagements extérieurs			**293.680.–**
400	Mise en forme du terrain		79.925.–	
411	Travaux de l'entreprise de maçonnerie		26.023.–	
421	Travaux de jardinage		18.585.–	
424	Place de jeux		39.033.–	
452	Canalisations	4.647.–	4.647.–	
460	Routes d'accès et petits tracés	80.410.–	40.410.–	
	Total	*85.057.–*	*208.623.–*	

	5. Frais secondaires et compte d'attente			**178.449.–**
500	Frais de concours	61.748.–	77.667.–	
511	Autorisations et taxes	4.161.–	5.133.–	
524	Reproductions etc.	2.302.–	4.203.–	
530	Assurances	12.115.–	11.120.–	
	Total	*80.326.–*	*98.123.–*	
	9. Ameublement et mobilier			**237.918.–**
901	Equipements de vestiaires		69.701.–	
902	Divers mobilier		19.517.–	
941	Engins de gymnastique mobiles		92.940.–	
981	Œuvre d'art (% culturel)		55.760.–	
	Total		*237.918.–*	
	Total brut TVA 7,6%	2.938.848.– 223.352,45	8.410.595.– 639.205,22	**11.349.443.–** **862.557.–**
	Total TTC (arrondi)	3.162.200,45	**9.049.800,22**	**12.212.000.–**

3. FINANCEMENT

3.1. Règles de répartition

Le coût du garage souterrain, soit 3.162.000 francs, est financé par une société immobilière.

Le terrain de 2144 m^2 a été acheté par la ville de La Chaux-de-Fonds en automne 2003 au prix de 200 francs le m^2, soit pour une somme de 429.000 francs.

Cette dépense est répartie entre les trois copropriétaires de la halle Volta à parts égales, soit 143.000 francs pour chacun.

Les coûts des halles de gymnastique et des locaux annexes sont pris en charge à 50% par la ville de La Chaux-de-Fonds et à 50% par l'Etat de Neuchâtel, tant pour la construction que pour les charges d'entretien.

En ce qui concerne les coûts de construction à charge du canton, soit 4.525.000 francs, comme ils concernent des écoles de formation professionnelle et que le projet a pu être déposé avant le 31 décembre 2007 auprès de la Confédération, une subvention fédérale estimée à 1.100.000 francs environ sera allouée et le crédit à solliciter est dès lors de 3.568.000 francs.

Ce crédit sera réparti à raison de 700.000 francs sur le compte des investissements en 2008 (financement prévu au budget) et de 2.568.000 francs sur celui de 2009.

Les charges d'entretien – eau, électricité, chauffage, entretien courant, assurances et frais de conciergerie – sont estimées à 130.000 francs par année, soit à 65.000 francs pour la part cantonale qui sera affectée au budget du CIFOM.

A partir de 2010, l'amortissement annuel pour l'Etat (au taux moyen de 5,5%) sera de 196.000 francs environ, portés au budget du CIFOM.

Les charges annuelles d'intérêts supplémentaires liées au financement de cette opération et assumées par le service financier sont estimées à 63.000 francs (au taux moyen de 3,55% sur les emprunts de longue durée).

Les recettes liées à la location des halles en dehors des heures scolaires sont estimées à 16.000 francs par année et seront également partagées à raison de 8000 francs pour la ville et de 8000 francs pour l'Etat, via le budget du CIFOM.

La gestion de la copropriété composée de la société immobilière (pour le garage), de la ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Etat de Neuchâtel fera l'objet d'une convention et sera assurée par l'intendance des bâtiments de la ville. Une assemblée annuelle des copropriétaires sera convoquée et des décomptes de charges seront régulièrement remis aux copropriétaires.

3.2. Conséquences financières pour l'Etat

Comptes des investissements

	Fr.
Moitié des coûts de construction des halles de gymnastique et des locaux annexes	4.525.000.–
Tiers du prix d'achat du terrain	143.000.–
A déduire: subvention fédérale estimée	– 1.100.000.–
Total net	**3.568.000.–**

Compte de fonctionnement: charges annuelles nettes supplémentaires

Moitié des charges annuelles d'exploitation et d'entretien (budget du CIFOM)	65.000.–
Amortissement annuel (budget du CIFOM)	196.000.–
Charges d'intérêts annuelles (budget du SFIN)	63.000.–
Moitié des recettes annuelles sur location	– 8.000.–
Total net	**316.000.–**

En plus de ces montants, une subvention cantonale sera octroyée à la ville de La Chaux-de-Fonds pour la partie concernant l'école obligatoire en vertu de la loi donnant compétence au Conseil d'Etat de fixer les modalités de paiement des subventions cantonales accordées aux titres des constructions scolaires et des installations sportives. Equivalant à 20% des coûts reconnus selon les normes en vigueur, cette subvention devrait s'élever à 700.000 francs environ.

4. VOTE DU GRAND CONSEIL

Le crédit sollicité, portant sur une dépense unique inférieure à 5.000.000 francs, un vote à la majorité qualifiée des 3/5 n'est pas requis.

5. CONCLUSION

Le crédit sollicité permettra la construction d'une halle double susceptible de répondre aux besoins les plus criants pour dispenser les cours d'éducation physique et sportive des écoles du quartier ouest de la ville de La Chaux-de-Fonds et des écoles professionnelles du CIFOM. Cet investissement s'inscrit dans le cadre des dépenses nécessaires afin notamment de répondre en partie aux exigences de la Confédération en matière d'éducation physique dans le cadre des formations professionnelles. Ce projet commun permet de limiter les coûts de réalisation tant pour la ville de La Chaux-de-Fonds que pour l'Etat de Neuchâtel. Il respecte de plus les normes Minergie ainsi que les normes fixées par l'Office fédéral des sports et celles relatives à l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

Le présent projet qui permet de combler en partie au manque avéré de salles de sport en ville de La Chaux-de-Fonds peut encore bénéficier d'un subventionnement fédéral selon l'ancienne législation sur la formation professionnelle pour autant que votre autorité donne son aval durant le printemps 2008 au plus tard.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous vous prions de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret y relatif.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 13 février 2008

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,	*Le chancelier,*
F. CUCHE	J.-M. REBER

Décret
portant octroi d'un crédit de 3.568.000 francs destiné à la construction d'une halle de sport double (halle Volta) en ville de La Chaux-de-Fonds

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 13 février 2008

décrète:

Article premier Un crédit de 3.568.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la construction d'une halle de sport double (halle Volta) en ville de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement et les différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.

Art. 4 [1]Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

[2]Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président, *Les secrétaires,*

ANNEXE

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui

d'une demande de crédit de CHF 4'524'900 TTC relatif à la construction d'un bâtiment (halle Volta) comportant une halle de sport double, un mur d'escalade, une salle de musculation, une salle polyvalente pouvant servir de salle de théorie, de foyer de l'écolier, de cantine scolaire et de buvette pour les manifestations sportives.

(du 21 novembre 2007)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1) Introduction et historique du projet

Notre Ville souffre d'un manque criant de halles d'éducation physique et sportive, tant pour l'usage scolaire que pour répondre aux besoins des sociétés sportives. Vous trouverez d'ailleurs dans la suite de ce rapport des explications plus circonstanciées concernant ce manque.

Au vu de ce qui précède, et malgré une situation financière difficile, notre Conseil a planifié la construction d'une halle double de gymnastique sur un terrain situé au sud de la rue Numa-Droz, en face de l'usine électrique.

Ce projet va également dans le sens de la revitalisation du quartier des Forges dont notre Conseil a fait une de ses priorités dans son programme de législature.

L'acquisition de cette parcelle, pour un prix de CHF 428'800.- a été décidée par votre Autorité, par 33 voix sans opposition, lors de sa séance du 24 septembre 2003 (PV CG 2000-2004, pp 3780-3787). Cet investissement sera réparti entre les 3 partenaires, soit notre Ville, l'Etat et le garage souterrain qui fera l'objet d'un autre rapport adressé à votre Conseil.

Votre Conseil a été saisi une deuxième fois de cette question lorsqu'il s'est agi pour lui de donner son approbation au plan spécial « Numa-Droz-Ouest » et lorsqu'il nous a octroyé un crédit de CHF 150'000.- pour un concours d'architecture, lors de sa séance du 17 novembre 2003 (PV CG 2000-2004, pp 3899 à 3910). Nous vous rappelons que le plan spécial a été adopté par 29 voix sans opposition et que le crédit pour le concours d'architecture a été accepté par 22 voix contre 7.

Parallèlement à ce projet, et à la demande du CIFOM, qui avait, à ce moment-là, un statut intercommunal, nous avons également étudié un projet de halle de gymnastique pour les écoles de ce centre professionnel, notamment l'ESTER, sur un terrain nous appartenant et sis au sud du Bois-du-petit-Château (terrain de l'Ancienne). Ce projet a été, avec l'accord du DIPAC (actuellement Département de l'éducation, de la culture et des sports - DECS) présenté à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), qui a donné son accord de

principe à un subventionnement fédéral pour cette infrastructure sportive destinée à la formation professionnelle.

Malheureusement, vu la situation financière très difficile de notre Ville et de l'Etat, qui s'est péjorée entre 2004 et 2006, ces deux projets ont dû être suspendus. Cependant, le dossier a été réactivé, vu les besoins avérés, tant pour les écoles obligatoires de notre Ville que pour la formation professionnelle, sans parler de ceux des sociétés sportives de notre cité.

Notre Conseil a donc rediscuté de cette question et a décidé de prendre contact avec l'Etat afin de voir s'il était possible de mettre nos forces en commun dans le but de construire une halle double dévolue tant à l'enseignement obligatoire (écoles enfantine et primaire, principalement) qu'à la formation professionnelle (CIFOM).

Saisi d'une demande et suite à des discussions entre le Conseil d'Etat et notre Conseil, le DECS a donné un premier accord de principe pour que le projet de halle du Bois-du-petit-Château soit abandonné et que nous concentrions nos efforts communs sur la halle Volta.

L'Etat a ensuite obtenu de la part de l'OFFT que la promesse de subvention fédérale, valable pour la halle du Bois-du-petit-Château, puisse être transférée sur la halle Volta.

Finalement, nous avons obtenu un feu vert définitif de la part de l'Etat par une lettre de la Cheffe du DECS, datée du 10 juillet 2007. Cependant, eu égard au fait que ce projet de construction doit être déposé jusqu'à la fin de cette année auprès des autorités fédérales pour profiter d'un subventionnement, un groupe de travail, présidé par le directeur de l'Instruction publique de notre Ville a été mis sur pied dès le 13 février 2007 afin de pouvoir mener à bien des travaux de planification relativement importants. Ces délais très courts nous ont contraints à renoncer au concours d'architecture prévu et accepté par votre Autorité.

Même si nous regrettons l'abandon de la halle du Bois-du-petit-Château, qui correspondait à un besoin, nous nous réjouissons que les circonstances financières aient poussé nos deux collectivités publiques à collaborer dans ce domaine.

Au surplus, nous vous signalons également que nous profiterons de la construction de cette halle pour implanter, en sous-sol, un garage souterrain d'environ 80 places qui sera, en principe, financé par une société immobilière dépendant de notre Ville. En effet, le quartier dans lequel sera construite la halle Volta connaît une forte densité de population et d'entreprises et ce parking répondra donc à un besoin avéré.

Enfin, nous profiterons de l'opportunité de la construction de cette halle pour créer, à cet endroit, des locaux destinés à l'accueil parascolaire (repas + foyer), puisque, dans ce domaine également, ce genre de structures fait cruellement défaut dans cette partie de notre Ville.

2) Argumentaire pour la construction d'une halle double modulable

2.1 Utilisation par les écoles

Le projet de construction d'une halle double à l'ouest de la ville doit combler une partie des lacunes actuelles dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive, et ce à tous les niveaux, de l'école enfantine au secondaire 2, le CIFOM en l'occurrence.

L'éducation physique et sportive, (ci-après EPS), est régie par un certain nombre de lois fédérales qui demandent aux cantons de dispenser « un enseignement de qualité » sur 3 périodes hebdomadaires d'EPS. Comme vous pourrez le constater ci-dessous, cette exigence n'est respectée à aucun des niveaux scolaires en notre Ville, que ce soit par rapport aux nombres de périodes ou à la qualité des lieux d'enseignement. A ce titre, la situation est particulièrement criante dans le secteur ouest de la ville.

2.2 Utilisation par les sociétés locales

Lors des réunions annuelles des clubs sportifs, plusieurs remarques ont été faites ces dernières années concernant le manque d'installations sportives permettant des compétitions d'une certaine

ampleur (championnats cantonaux, régionaux ou nationaux). Il y a donc une réelle demande dans ce domaine.

Il faut garder à l'esprit que le partage de l'utilisation d'une halle de sport se répartit pour environ 50% pour l'usage scolaire et 50% pour les sociétés sportives. Il existe des besoins non satisfaits dans les deux domaines et la nouvelle politique sportive adoptée en 2006 par le Conseil général induira encore une augmentation des besoins. Il en va de même pour les activités sportives extrascolaires amenées à s'étendre dans un proche avenir avec la mise en place du Service de la jeunesse et des projets d'encadrement de celles-ci.

La ville de La Chaux-de-Fonds dispose de trop peu d'installations sportives modulables pour permettre le déroulement d'activités sportives certes occasionnelles, mais néanmoins nécessaires pour le développement de compétitions sportives à l'échelon régional, national, voire international.

Dans la perspective de l'accroissement futur des activités sportives (sport des aînés, écoles du sport, etc.), le Service des sports est d'avis qu'il faut construire les futures installations en laissant le plus de possibilités ouvertes et offrant une bonne modularité.

Par rapport à la construction de salle individuelle, une halle double a un coût sensiblement inférieur en raison des économies réalisables notamment sur la disposition des locaux annexes.

3) Définitions des besoins

3.1 Les besoins des écoles

3.1.1 Conditions actuelles de l'enseignement de l'EPS dans nos écoles

- Ecole enfantine (EE)

Toutes les classes n'ont pas l'éducation physique une fois 2 périodes (ci-après pér.) par semaine, certaines ne l'ont même qu'une fois par mois, par rotation. Les leçons ont souvent lieu dans des salles inadaptées pour l'EPS, de type salle de rythmique (pas d'équipement en agrès, surface et hauteur d'une salle de classe, etc).

- Ecole primaire (EP)

2 périodes en salle EPS par classe; la 3e période est donnée à l'extérieur vu le manque de salles à disposition: patinoire, pistes de ski de fond, piste Vita, piscines, cours de collèges, stade, etc., accueillent les classes quand les conditions climatiques le permettent, ce qui fait que plus de la moitié de ces 3e heures ne se donnent pas sur l'ensemble de l'année.

Les salles ne sont pas toutes adaptées aux besoins de l'enseignement de l'EPS, en particulier au collège de l'Ouest (petites salles basses, énorme pilier central dans l'une des 2 salles). A Cernil-Antoine, il n'y a qu'une salle de rythmique.

- Ecole secondaire (ES)

3 périodes en salle de sport par classe; quelques heures données dans les locaux d'écoles supérieures. La situation est donc qualifiée de satisfaisante.

- CIFOM

Actuellement, plus du tiers des apprenants sont privés d'EPS à La Chaux-de-Fonds pour des raisons de manque de locaux.

3.1.2 Besoins des classes de l'ouest de la ville (enseignement obligatoire)

Selon l'arrêté fédéral

EP:	Ouest et Cernil-Antoine	29	classes à 3 pér.	87 pér.
EE:	Ouest, Cernil-Antoine et Forges	14	classes à 3 pér.	42 pér.
				129 pér.

- Disponibilité horaire actuelle des salles de l'Ouest:

Halle Ouest rénovée:	34 pér.
Halle Ouest ancienne:	34 pér.
	68 pér.

- Disponibilité horaire avec la salle supplémentaire (la 2e est pour le CIFOM)

Halle double (une salle):	34 pér.
Halle Ouest rénovée:	34 pér.
Halle Ouest ancienne:	34 pér.
	102 pér.

Malgré la construction de la future halle, il manquera encore 27 périodes pour se conformer à l'arrêté fédéral. Cependant, cette future construction apportera une amélioration notable et permettra à ce que l'école enfantine puisse dispenser plus régulièrement à ses élèves des heures d'EPS.

3.1.3 Besoins de l'enseignement post-scolaire

CIFOM Ce sont près de 863 apprenants qui ne bénéficient pas d'EPS au CIFOM. A raison de deux périodes hebdomadaires, le déficit peut être estimé à 80 périodes en tenant compte d'un effectif moyen d'environ 20 apprenants par groupe, ce qui équivaut à 2,7 postes d'enseignement supplémentaires à plein temps.

Au plan des infrastructures, et considérant un taux d'occupation de 40 périodes hebdomadaires, il faudrait donc deux salles équipées supplémentaires pour assurer un enseignement d'EPS à la totalité des apprenants du CIFOM.

Cette évaluation couvrirait les besoins de la population en formation de base (niveau CFC). Elle ne tient donc pas compte:

- des étudiants engagés dans des voies de formation post-diplôme ou post CFC (maturité professionnelle, tertiaire non universitaire, en particulier);
- d'une troisième période pour les élèves en voie de diplôme de commerce et de culture générale.

Les infrastructures actuelles et les besoins des autres écoles de la ville de La Chaux-de-Fonds ne permettent pas au CIFOM d'envisager une occupation plus importante. Tout au contraire, la mise à disposition pour le CIFOM de certaines d'entre elles (Beauregard notamment en raison des besoins de la HEP) ira en diminuant.

- **pas assez de salles pour l'EE, l'EP et le CIFOM**
- **salles inadéquates à l'EE et à l'EP**

Le survol qui vient d'être fait permet de constater que la double halle Volta ne résoudra pas tous les problèmes de l'enseignement de l'éducation physique et sportive en ville de La Chaux-de-Fonds: la salle avec pilier du collège de l'Ouest ne pourra pas être abandonnée, l'on n'arrivera pas à 3 périodes de sport en salle pour toutes les classes EE et EP et le CIFOM manquera encore de 40 périodes d'EPS.

Cependant, on améliorera significativement les conditions d'enseignement en offrant plus d'heures de sport aux écoles dans des locaux de qualité. Le déficit des heures d'EPS au CIFOM va diminuer de moitié. Les élèves de 4e et de 5e années du collège de l'Ouest pourront accéder à des locaux de sport dignes de ce nom. La fréquence des heures d'EPS à l'EE va augmenter, même si les classes occuperont les salles de l'Ouest, plus petites mais mieux adaptées à l'âge des élèves de l'école enfantine qu'à celui des primaires.

3.2 Les besoins des sociétés locales

Limites des installations similaires existantes à La Chaux-de-Fonds:

Le Pavillon des Sports, correspondant par sa surface à une triple halle, est utilisé comme lieu d'entraînement principal et pour le déroulement des championnats des clubs de basketball et de handball. Cela signifie que le Pavillon des sports est occupé tous les week-ends par ces deux clubs, depuis mi-septembre à mi-avril. Pendant la période restante, il est occupé par de nombreuses sociétés qui organisent des tournois, des championnats cantonaux ou nationaux, etc. Nous sommes malheureusement contraints de refuser un grand nombre de demandes pendant toute la période hivernale.

La double halle des Crêtets est entièrement dévolue aux activités du club de badminton qui l'utilise également le samedi et le dimanche. Elle ne peut donc presque jamais servir pour d'autres manifestations. La seule exception étant pendant les vacances d'été, période au cours de laquelle elle est utilisée pour d'autres activités, des camps d'entraînement principalement.

Le Service des sports estime, comme notre Conseil, que La Chaux-de-Fonds est sous-équipée dans le domaine des grandes halles à usage multiple; qu'il est difficile d'organiser des manifestations d'importance, car les équipements sportifs sont restreints dans notre Ville et que ceux qui existent sont très occupés.

D'autre part, il y a un besoin avéré pour les sociétés locales de gymnastique artistique et aux agrès. Cette discipline a énormément évolué et les impératifs de sécurité ont amené ces sociétés à s'équiper d'un matériel conséquent et encombrant. Cette multiplication d'un matériel volumineux pose des problèmes de cohabitation avec les écoles. Les garages de matériel des halles utilisées par les trois sociétés de gymnastique ne sont pas adaptés et l'encombrement du matériel des sociétés empêche un bon déroulement des leçons d'éducation physique puisqu'une partie du matériel n'est plus accessible aux élèves à cause de l'encombrement des garages.

Pour toutes ces raisons, notre Conseil vous propose la construction d'une halle double polyvalente avec des locaux annexes obéissant aux normes actuelles. Cette double halle devrait être munie d'un rideau de séparation encastré dont l'acoustique générale serait particulièrement soignée.

3.3 Mur d'escalade

La réalisation d'un mur d'escalade est une demande très ancienne exprimée par le Club alpin ainsi que par la Jurassienne. Les écoles professionnelles sont également très intéressées par une réalisation ainsi que, dans une moindre mesure, les écoles secondaires, primaires et le CERAS (ex centre IMC). Pour pallier le manque dans ce domaine, une solution d'équipement de la tour-cheminée de l'hôpital avait été trouvée il y a une vingtaine d'années. Toutefois, celle-ci n'était pas très satisfaisante, car elle ne s'adressait qu'au grimpeur confirmé, ne permettait pas l'initiation à cette discipline et ne présentait pas toutes les garanties de sécurité requises. Cette installation a par ailleurs été démontée en 2005 sur demande de l'hôpital, qui souhaitait y entreprendre des travaux de réfection et qui, pour les raisons de sécurité évoquées, ne voulait plus sa réinstallation par la suite.

Une demande de construction d'un mur d'escalade, plusieurs fois renouvelée par le CAS, est parvenue au Conseil communal. En 2004, une étude avait été réalisée pour une éventuelle implantation dans la grande halle désaffectée de l'usine électrique. Le bien-fondé de la demande avait été reconnu, mais cette solution avait été abandonnée, principalement pour des raisons de sauvegarde du patrimoine particulier de ce bâtiment. Sur l'initiative du Conseil communal, une séance entre les parties intéressées a eu lieu en août 2007. De cette réunion, il est ressorti que l'escalade sportive est une discipline en pleine expansion dans le monde et particulièrement en Suisse et qu'il subsiste une forte demande pour qu'une installation de ce genre soit construite en ville. Les deux clubs intéressés se sont déclarés prêts à investir une somme totale de Fr. 30'000.– pour l'équipement des voies (prises d'escalade) et l'achat de matériel d'escalade (cordes, baudriers, chaussons, dégaines, mousquetons). Ce matériel serait également mis à disposition des écoles.

D'autre part, les clubs en question envisagent une collaboration pour la gestion du mur (surveillance, ouverture aux membres et au public, contrôle de la sécurité, organisation de compétitions, etc.)

3.4 Les besoins en accueil parascolaire

L'un des objectifs importants des communes neuchâteloises va être de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle plus sereinement qu'actuellement. Il s'agira donc de proposer des solutions d'accueil extra-familial et/ou en marge de l'horaire scolaire. Un groupe mandaté par le Conseil communal est actuellement en train de plancher sur le sujet et de préparer un rapport au Conseil général.

Les besoins étant connus, il est important d'utiliser l'opportunité de la halle Volta pour inclure une dimension d'accueil parascolaire dans le projet de halle double puisque les conditions d'occupation de l'espace le permettent.

C'est ainsi que le projet prévoit une structure souple et modulable qui autorise l'accueil des enfants dans un « Foyer de l'écolier » après l'école, comme cela se fait en ville depuis 50 ans sans pouvoir répondre totalement à la demande, la liste d'attente étant un problème récurrent. Une extension de l'offre d'accueil le matin, selon une formule qui existe dans quelques foyers de l'écolier, est projetée.

L'accueil est également prévu pour le repas de midi, selon le principe du « repas de l'écolier ». Modulable, ce même espace permettra d'accueillir des cours de formation et la buvette des manifestations sportives le week-end. Ces locaux, qu'il fallait de toute manière construire comme salle de théorie pour l'enseignement post-scolaire, seront donc valorisés au maximum.

une occasion de préparer l'avenir de l'accueil parascolaire en optimalisant l'occupation des locaux.

4) Description technique du bâtiment.

4.1 Implantation:

La halle double « Volta », s'inscrit dans un volume de L= 45,00 l=33,50 et H = 9,00 sis au sud de la rue Numa-Droz. Implantation et hauteur sont définies dans le plan spécial « Numa-Droz Ouest » sanctionné par l'Etat à fin 2003. Le même plan précise aussi les aménagements extérieurs, de circulation, les besoins et zones dédiées au stationnement ainsi que les espaces verts et la sécurité d'accès des piétons.

Les halles de sport s'appuieront sur un garage souterrain de 80 places à la disposition du public et des utilisateurs industriels et privés des environs. Les 2 volumes sont reliés par un ascenseur permettant l'accès des personnes à mobilité réduite, ce qui est d'ailleurs une obligation légale. Les locaux techniques seront situés au 1er sous-sol.

4.2 Ossature et éclairage naturel:

Une particularité d'un bâtiment de cette envergure est la structure de la charpente devant couvrir un espace libre de 34m/29m sans appui intermédiaire. La structure porteuse sera réalisée en bois lamellé collé.

Les façades nord-ouest, est et sud-est seront partiellement vitrées et dotées d'un dispositif de lamelles fixes de protection solaire contre l'éblouissement et la surchauffe estivale.

4.3 Energie:

Conformément à la loi cantonale, ce complexe sportif doit répondre aux prescriptions du label MINERGIE®. Le chauffage sera assuré par le réseau du chauffage à distance de la Ville (CAD).

La composition de l'enveloppe est également conforme au label MINERGIE® , favorisant la qualité de l'isolation thermique, les apports solaires passifs et une ventilation contrôlée des volumes avec récupération de chaleur sur l'air rejeté.

En complément, des panneaux solaires seront installés sur la toiture dans le but d'obtenir une source d'énergie renouvelable conséquente. Ce dispositif permettra une économie d'énergie non renouvelable d'environ 30% par rapport à l'énergie électrique nécessaire à l'ensemble du complexe. Le courant fourni par les panneaux solaires sera réinjecté dans le réseau car l'utilisation en direct augmenterait considérablement les coûts puisque cela nécessiterait une installation complémentaire.

4.4 Accessibilité aux personnes à mobilité réduite:

La salle est de plain-pied avec le parvis, côté est, doté de places réservées aux handicapés. L'accès est également possible depuis le garage souterrain au moyen d'un ascenseur desservant les 3 niveaux du bâtiment. Les vestiaires, douches et W.C sont situés au 1er étage.

4.5 Programme général des locaux:

Locaux de sport: halle de sport (h=7m) divisible par un « rideau » amovible, hall du mur de grimpe sur 11m de hauteur, salle de musculation en sous-sol et locaux annexes pour rangement du matériel et agrès:	**1'265 m²**
Locaux généraux: salle de théorie, salle des moniteurs et salle du « foyer de l'écolier » et cuisine - bar service:	**155 m²**
Locaux de circulation: hall, dégagements et circulation	**120 m²**
Locaux de services: vestiaires, sanitaires et douches, locaux de nettoyage et entretien, locaux des installations techniques du bâtiment (CVSE)	**333 m²**
Total:	**1'873 m²**
Garage souterrain de 80 places:	**2'216 m²**

4.6 Aménagements extérieurs:

Au niveau de la rue Numa-Droz et côté est de la halle, le terrain à réaménager se développe sur 1'450 m². Cet espace vert comporte une place de jeu pour jeunes enfants, une zone de rencontre et attente pour les utilisateurs des installations et un cheminement protégé pour piétons menant de l'accès principal du bâtiment en direction est vers le carrefour Numa-Droz/Entilles. Quelques places de parc sont prévues pour couvrir les besoins de desserte et l'accueil des personnes handicapées, des services techniques et des livraisons.

5) Coût de l'ensemble de cette réalisation

Halle de gymnastique (double) + garage	CHF	12'212'000.-
Financement:		
– garage souterrain; par une Société immobilière de la Ville	CHF	3'162'200.-
– halles de gymnastique;		50% par l'Etat
		50% par la Ville

Coût pour la construction de la double halle, selon CFC

Travaux		*Total*	*part ville*
50%		*CHF*	*CHF*
CFC 10	travaux préparatoires	131'970.-	**65'985.-**
CFC 20	excavation	92'936.-	**46'468.-**
CFC 21	gros-œuvre 1	2'513'012.-	**1'256'506.-**
CFC 22	gros-œuvre 2	929'368.-	**464'684.-**
CFC 23	installations électriques + solaires	390'336.-	**195'168.-**
CFC 24	chauffage ventilation	381'040.-	**190'520.-**
CFC 25	installations sanitaires	181'226.-	**90'613.-**
CFC 26	installations de transport	157'992.-	**78'996.-**
CFC 27	aménagements intérieurs 1	706'320.-	**353'160.-**
CFC 28	aménagements intérieurs 2	1'282'528.-	**641'264.-**
CFC 29	honoraires	627'324.-	**313'662.-**
CFC 30	équipements d'exploitation	418'216.-	**209'108.-**
CFC 40	aménagements extérieurs	217'286.-	**108'643.-**
CFC 50	frais secondaires	143'122.-	**71'561.-**
CFC 90	ameublement décoration	237'918.-	**118'959.-**
Totaux brut		8'410'594.-	**4'205'297.-**
TVA 7,6%		639'206.-	**319'603.-**
Total TTC (arrondi)		9'049'800.-	***4'524'900.-***

Ce coût est calculé selon l'indice suisse de la construction au 30 avril 2007. Il faut savoir, actuellement, que la rareté, sur le marché des matériaux ferreux et du verre induit qu'il est impossible de garantir que l'augmentation de ces matériaux ne soit pas supérieure à l'adaptation de l'indice officiel de la construction au moment de la facturation.

Ce crédit a été inscrit dans les crédits à solliciter pour CHF 4'525'000.-dont CHF 700'000.- en 2008 et CHF 3'835'000.- en 2009.

6) Conséquences sur les finances

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de:

– amortissement: CHF 4'524'900 taux moyen 5,50%	CHF	248'869.50
– intérêts à 3,50% (taux moyen des emprunts de la Ville) sur la moitié de l'investissement	CHF	79'185.75
soit une charge annuelle de	**CHF**	**328'055.25**

Signalons, au surplus, que nous obtiendrons, pour la partie écoles obligatoires, une subvention cantonale de 20% sur les éléments subventionnables. Cependant, comme nous ne savons pas encore exactement ce qui sera subventionnable, nous n'avons pas, dans le calcul de la charge financière annuelle, déduit cette subvention qui devrait s'élever à environ CHF 700'000.-.

7) Conséquences sur les charges d'entretien du bâtiment

– électricité + eau	CHF	9'000.-
– chauffage	CHF	10'000.-
– entretien courant	CHF	35'000.-
– contrats d'entretien	CHF	18'000.-
– assurances	CHF	8'000.-
total	CHF	80'000.-

charge pour la ville 50% CHF 40'000.-

8) Conséquences sur les ressources humaines

– concierge: occupation 60% CHF 50'000.-

charge pour la ville 50% CHF 25'000.-

9) Gestion du bâtiment

La gestion de cette copropriété (Société immobilière garage + Etat + Ville) sera gérée par l'intendance des bâtiments de la Ville, en accord avec le CIFOM.

– 1 assemblée annuelle des copropriétaires sera convoquée
– 1 décompte des charges est envoyé régulièrement aux copropriétaires

10) Recettes

– la location des halles en dehors des heures scolaires est gérée par le service des sports.
– recette estimée CHF 16'000.-

recette ville 50% CHF 8'000.-

11) Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Aucun.

12) Eléments relatifs au développement durable

La construction de cette halle, qui comprendra également une structure d'accueil parascolaire, permettra de revaloriser le quartier des Forges et sera facteur de prise en compte et d'intégration pour la population de ce quartier sur lequel notre Conseil a souhaité mettre l'accent dans le cadre de son programme de législature. Au surplus, la pratique du sport, qu'il s'agisse de sport scolaire ou dans le cadre d'une société sportive, est également un élément important dans le développement durable. Enfin, la construction projetée respectera le label Minergie, elle sera chauffée par le CAD et dotée de panneaux solaires en toiture.

13) Conclusions

Au vu de ce qui précède et tenant compte de l'importance de cette réalisation pour notre ville, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté qui vous est soumis ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le vice-chancelier
Laurent Kurth	Michel Villarejo

Annexes: plans

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 4'524'900.- est accordé au Conseil communal pour la construction d'un bâtiment comportant une halle de sport double, un mur d'escalade, une salle de musculation, une salle polyvalente pouvant servir de salle de théorie, de foyer de l'écolier, de cantine scolaire et de buvette pour les manifestations sportives.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements des écoles.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5.50%.

Article 4.- La subvention cantonale viendra en déduction du présent crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente	Le secrétaire
Katia Babey Falce	Pierre-André Monnard

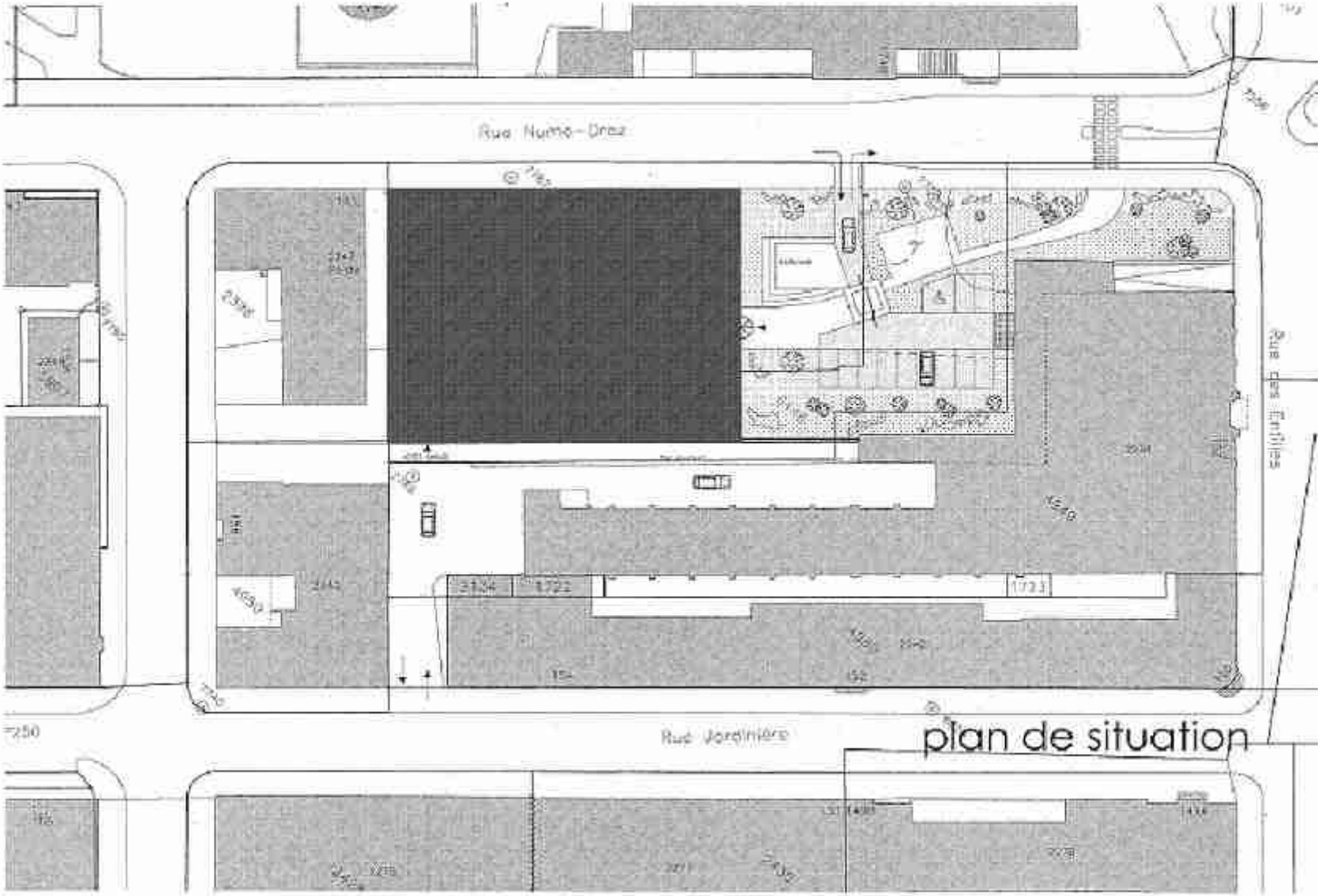

plan de situation

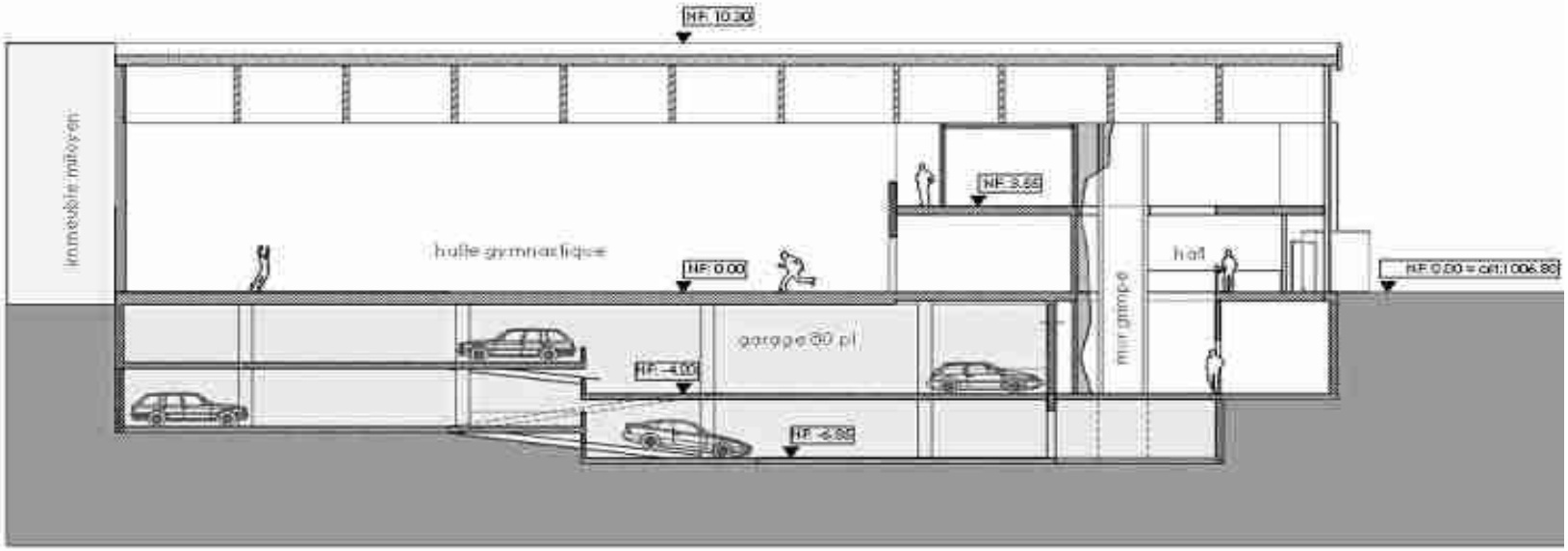

Coupe AA (Ouest - Est) -

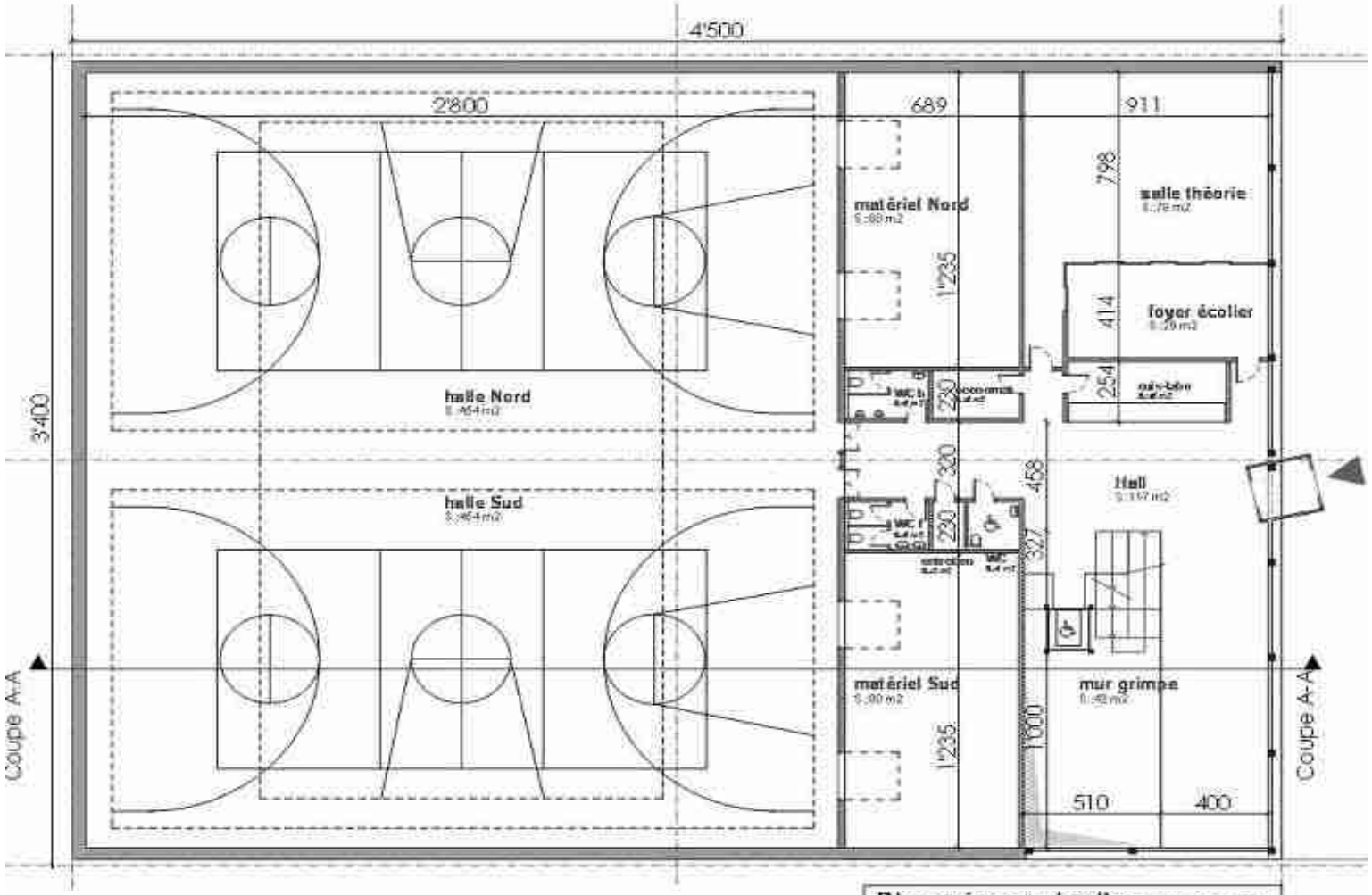

Plan niveau halles (att. 1006.80)